

Rapport
sur les 2000 casques balistiques livrés
au Bade-Wurtemberg en février 2011 par Fa. Ulbrichts GmbH
Rapport de mars 2015

Achat et casques

Les quelque 2000 casques ont été livrés en février/mars 2011 et sont, environ 4 ans après leur mise en service et leur répartition, présents dans toutes les voitures de police du Bade-Wurtemberg.

Comme présenté lors de la vente, les casques possèdent les caractéristiques suivantes :

- Les casques balistiques ont la forme de trois quarts d'un bol et possèdent une protection partielle pour les oreilles, sans visière et un système de réglage de la taille.
- Les casques sont certifiés d'après les directives techniques (TR) pour « casques balistiques », test : mai 2010, ils possèdent les caractéristiques de protection balistiques suivantes ; résistance pare-balle : calibre 9mm Parabellum à 420m/s, énergie résiduelle transmise à la tête : calibre 9mm à 420m/s, l'énergie résiduelle est inférieure à 25 joules, pour un tir à 20+5 cm du bord du casque.
- Le casque permet de communiquer à l'aide d'appareils de communication (radio numérique traditionnelle ou terminal de radio mobile) ou sans (permet d'entendre ce qui se passe dans la pièce).
- Le poids maximal est de 2,1 kg.
- Chaque casque possède un système de réglage de la taille et de la hauteur permettant un port confortable.
- L'intérieur du casque assure un enfilage simple même en situation de stress en combinant un ajustement à la fois sûr et ferme.
- L'enfilage du casque est de plus si simple qu'il peut être effectué dans le noir et avec des gants.
- Les casques sont confortables et compatibles avec les vestes pare-balles SK1 les protections pour nuques et épaules SK1 (fournisseur : Mehler).

Rapport de Gerd Schöllkopf,
Centre logistique du Bade-Wurtemberg (LZBW), achat technique, équipement, armes
et appareils pour la police :

« Les casques ont été livrés dans le temps prévu et dans la qualité annoncée après une légère amélioration (réassemblage du bord qui s'était désolidarisé).

Depuis la livraison, il y a 4 ans, il n'y a eu aucune réclamation.

Les casques sont embarqués en permanence dans les véhicules de patrouille et sont largement acceptés par les policiers. Ils ont d'ailleurs exprimé le fait que dans beaucoup de situations, ils enfilent le casque d'eux-mêmes. Il peut s'agir d'une situation où le danger de l'utilisation d'une arme est avéré (arme à feu, arme blanche, ou encore d'estoc ou contondante), ou bien d'une situation où l'on soupçonne un tel danger. Ce peut aussi être des situations « de tous les jours » comme des petits affrontements (des bagarres, des affrontements de café), pour lesquels une protection contre les armes n'est pas nécessaire, les agents de police souhaitent/doivent dès lors simplement être protégés d'une quelconque agression. De plus, les casques sont souvent utilisés, car le simple port du casque exerce un fort effet psychologique sur les personnes au comportement dangereux, dans le sens où il annonce : « maintenant ça devient sérieux ». Cet effet de prévention peut participer à la désescalade d'une situation.

La maniabilité, le confort et le poids des casques sont totalement acceptés par les policiers et ne sont pas ressentis comme un obstacle. Comme précédemment évoqué, les policiers enfilent souvent les casques de leur propre grès alors qu'aucun échange de tir n'est à craindre.

Le port du casque s'associe aussi parfaitement avec celui de la veste pare-balle et de la protection pour la nuque et les épaules.

Grace au contour du casque et malgré une grande surface de protection, la communication est extrêmement facile. Les casques permettent sans problème non seulement le port de protections auditives mais aussi l'utilisation des appareils radio de police (talkie-walkie).

Dans l'ensemble, tous les agents de police sont satisfaits des casques et il n'y a pour l'instant aucune suggestion d'amélioration. »

Gerd Schöllkopf, mars 2015

